

Madame (Monsieur) La (Le) Sénateur

Le 17 janvier 2022 à 22h15, mon fils Anthony a été victime d'un grave accident de la route sur la rocade bordelaise. Cet accident a été provoqué par un délinquant multirécidiviste, sous l'emprise de stupéfiants, faisant usage de protoxyde d'azote en conduisant et circulant à vive. Après analyse des boîtiers électroniques des véhicules, la vitesse d'impact a été mesurée à 171 Km/h sur une portion limitée à 70 Km. Ces conclusions d'expertise judiciaire nous ont été remises un an après la date ordonnée par la juge d'instruction, soit juin 2023. Ces faits sont qualifiés « **d'homicide involontaire** ». Le terme **involontaire** est inapproprié dans ce cas précis.

Seuls face à ce drame, nous avons été violemment projetés dans l'inimaginable quotidien de familles de victimes. Dans mon témoignage ( en PJ), j'explique ce douloureux et épuisant parcours qui n'est toujours pas fini, 734 jours après ce drame nous sommes toujours dans l'attente d'une date de procès.

Le 29 Janvier 2024, lors de la prochaine semaine transpartisane à l'Assemblée Nationale, la proposition de loi n° 1751 créant l'homicide routier et visant à lutter contre la violence routière, fera l'objet d'un vote.

Pour nous, famille de victime, son inscription à l'ordre du jour de vos débats, Messieurs et Mesdames les Sénateurs, est primordial pour voir aboutir ces travaux.

J'espère compter sur votre soutien, veuillez agréer, Monsieur le sénateur Longeot , l'expression de mon profond respect.

Mme Papon-Fournier Laurence